



QUEL MODE DE GESTION CHOISIR ? (RÉGIE, DSP, PPP, SEM, SPL...)

MARCHÉS PUBLICS

Profil intervenant Avocat, spécialiste des marchés publics de des contrats



- Maîtriser** les caractéristiques d'un projet.
- Identifier** les différents montages contractuels.
- Choisir** le montage adapté au projet.
- Maîtriser** les différents régimes juridiques des contrats publics

→ DURÉE

1 journée (de 9h à 17h)
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

→ LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

→ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :
Moins de 500 habitants : 135 €
De 500 à 999 habitants : 155 €
De 1000 à 3999 habitants : 165 €
De 4000 à 9999 habitants : 175 €
+ De 9999 habitants : 185 €
Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 240 €.

→ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable
• www.uniondesmairesduvaldoise.fr
A retourner par fax ou email
• (fax) 01 30 38 90 57
• (mail) formation@uniondesmairesduvaldoise.fr
Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.
Pour tous compléments d'informations
• (tel) 01 30 32 64 91
Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.
Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

→ PUBLIC CONCERNÉ

- Élu(e)s,
- Agents,
- Collaborateurs de cabinets.

→ CONTENU

- Exposé des différents contrats complexes (délégation de la maîtrise d'ouvrage, pas de délégation de la maîtrise d'ouvrage, montant des investissements, les délégations de service public : la concession et l'affermage, le BEA, La concession et l'affermage, la concession de travaux au sens de la directive 2014.23, le marché de partenariat, les SEM et les SEMOP)
- Procédure de passation (lancer l'appel d'offres, choix des critères, rédaction du DCE, rédaction du projet de contrat, analyse des candidatures et des offres, dialogue compétitif)
- Exécuter le contrat et prévenir les contentieux (les coûts et les travaux supplémentaires, les évolutions contractuelles et la modification du contrat, le contrôle par la personne publique, les référés, le recours en contestation de validité du contrat, le recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux, la transaction)

→ DATE

- Consulter le calendrier des formations à la fin du catalogue ou sur le site internet www.uniondesmairesduvaldoise.fr

